

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION 2008

Au Conseil Communal d'Aubonne,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Fondé sur les articles 97 à 108 du règlement communal, et conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion (ci-après CoGest) a effectué en collaboration avec la commission des finances (ci-après CoFin) un contrôle de la gestion et des comptes communaux de l'exercice 2008, présentés par la Municipalité au moyen du préavis 8/09.

Un vœu émis par la CoGest 2006 était que le rapport de gestion de la Municipalité soit déposé, au plus tard, à la séance du Conseil communal de fin mars. Face aux difficultés qu'elle rencontre à établir ce document sans avoir connaissance des chiffres définitifs des comptes, la Municipalité souhaite revenir à l'ancienne façon de faire, soit de joindre ce rapport aux comptes, ce qui a déjà été appliqué pour le présent exercice.

La CoGest, qui a fait appel aux suppléants, est composée de Madame Christine Dubugnon, de Messieurs Michel Crottaz, Edgar Félix, Charles Gabella, Valentin Muller, Jean-Pierre Rittener, Gottfried Roth, Marc-Henri Vallon et du soussigné rapporteur. La commission s'est réunie à cinq reprises en séances plénières, dont une conjointement avec la commission des finances, la Municipalité, le secrétaire municipal, le boursier communal et le chef des services techniques.

La commission s'est organisée en quatre sous-commissions, auxquelles ont été attribués les dicastères. Nous tenons ici à remercier la Municipalité ainsi que le boursier communal, pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos nombreuses questions.

En ce qui concerne la visite des domaines, l'attention de la CoGest s'est portée cette année sur la STEP, la microcentrale de l'Armary, le bâtiment Place du Marché 8, le chantier de la rue de Lignolat ainsi que sur les projets de réfection du bâtiment de l'Esplanade et du chauffage à distance du Chêne.

Le rapport de la CoFin est annexé au présent rapport.

2. EXAMEN DE LA GESTION

2.1 Suivi des vœux des CoGest précédentes

- a) Cogest 04, vœu 3.2.3, indicateurs financiers : la commission avait demandé d'élargir le nombre des indicateurs financiers afin de pouvoir exercer un meilleur suivi dans la durée des finances communales. Ce vœu, bien

qu'accepté, n'a pas encore été réalisé. La Cogest est consciente que les changements de boursiers ces dernières années n'ont pas aidé à la mise sur pied de ces informations. Elle estime toutefois important, spécialement dans la période de crise financière que nous traversons et de ses répercussions probables sur les finances communales, que ce vœu soit réalisé dans les meilleurs délais.

- b) CoGest 04, vœu 3.2.2, cimetière : concerne l'élaboration d'un règlement d'arborisation et d'organisation du cimetière avant tous travaux, le tout devant faire l'objet d'un préavis. Cet objet n'est pas oublié ; cependant, suite au changement de Municipal dans ce dicastère et à l'évolution de la situation, la Municipalité a dû se fixer des priorités . Il s'agit d'abord de résoudre la question des serres, puis viendra l'organisation du cimetière et ensuite celui de la place de jeux du Chêne.
- c) CoGest 06 et 07 vœu 2.2 règlement des compétences financières : un règlement des compétences financières, du Syndic, des Municipaux et des chefs de services est attendu. Selon la Municipalité, ce document qui est en cours d'établissement devrait être sous toit en 2009. Ce règlement facilitera grandement le travail de notre Exécutif, en permettant d'améliorer la délégation des compétences au niveau de notre administration.
- d) CoGest 07, vœu 2.5, informatique : un préavis concernant l'informatique communale permettant d'obtenir une vue d'ensemble des investissements et travaux nécessaires dans ce secteur était souhaité. Ce dossier a bien avancé ; différentes stratégies ont été étudiées par la société Mega Informatique et présentées à la Municipalité. Cette dernière va se déterminer pour l'une des solutions et présenter prochainement un préavis au Conseil.
- e) CoGest 06 et 07, sécurité de l'Hôtel de Ville- Incendie et effraction : la Municipalité s'est engagée à étudier l'opportunité et le coût d'une protection de ce bâtiment. Cette évaluation n'a pas encore été faite pour une raison de priorité. Actuellement, pour ce bâtiment, l'attention est portée sur l'ascenseur qui n'est plus fiable et qui va nécessiter une révision importante, voire une transformation.

2.2 Suivi des préavis 2006

- a) 1/06 Réfection de chemins ruraux+RC 54 : avec les travaux réalisés en 2008 au Chemin de Plan, les réfections prévues dans ce préavis sont terminées.
- b) 6/06 Démolition du stand de tir des Vernes et réfection du chemin des Philosophes : la remise en état du secteur de l'ancien stand a pu être réalisé avec le concours de l'armée, ce qui a permis de réaliser de substantielles économies par rapport aux coûts prévus.
- c) 8/06 Rénovation du collecteur des eaux usées le long de l'Aubonne : la pose de ce collecteur, réalisée dans le cadre des travaux entrepris par la SEFA pour sa nouvelle centrale, est terminée. La réception de cet ouvrage aura lieu lorsque les travaux de finitions demandés seront terminés. Les coûts de cette réalisation, qui resteront dans le cadre des crédits accordés, figureront dans les comptes 2009

2.3 Suivi des préavis 2007

- a) 1/07 Acquisition d'une part sur le stand de tir de Lavigny :
cette réalisation, qui a été terminée en 2008, donne entière satisfaction à ses utilisateurs. A relever avec satisfaction, un coût inférieur de Fr. 50'000.- au montant devisé.
- b) 3/07 Conduite de liaison des réseaux de Valgaz / Cosvegaz :
la pose de cette conduite a été réalisée début 2009, les coûts figureront dans les comptes 2009.
- c) 4/07 Bois Elysée, extension du réseau de gaz :
ces travaux sont portés aux comptes 2008. Le préavis concernant cet objet mentionnait une participation de la SEFA et de Swisscom de quelques Fr. 30'000.- pour chacun. Nous n'avons pas constaté de trace de ces participations dans les comptes et demandons que ce point soit clarifié. Nous remercions la Municipalité d'informer le Conseil communal lorsque ce point aura été éclairci.
- d) 6/07 Changement de la chaudière du chauffage de Pré-Baulan :
Les travaux ont été réalisés et la nouvelle installation qui fonctionne au gaz naturel donne satisfaction. Le devis concernant la chaudière a été respecté, le dépassement de crédit est dû à la taxe de raccordement au réseau de gaz, poste omis dans le préavis.
- e) 13/07 Réfection complète et mise en séparatif du Lignolat :
lors de la visite de ce chantier notre commission a constaté l'avancement satisfaisant de cette réalisation. Elle a relevé le bien fondé des choix finalement faits pour conserver, à cette ancienne rue de notre cité, tout son cachet. Les travaux se poursuivent actuellement au niveau des raccordements au collecteur du chemin du Canal. Reste encore à mettre en place la nouvelle fontaine et son pavage ainsi que de réaliser la pose du revêtement définitif de la chaussée. Selon les informations disponibles à ce jour, les dépenses pour cette réalisation devraient s'inscrire dans les limites du crédit accordé.

2.4 Suivi des préavis 2008

- a) 2/08 Liaison piétonnière Chemin Dr Yersin-Chemin des Clos :
nous saluons cette réalisation qui ouvre un chemin protégé pour les enfants et les adultes entre le chemin Dr. Yersin et le chemin des Clos. Les coûts de cet ouvrage restent en -dessous du montant budgété.

3. COMMENTAIRES SUR LA GESTION

3.1 Personnel communal

La législature actuelle a pour objectif d'effectuer le renouvellement des statuts du personnel communal. Ces nouveaux statuts sont en cours de négociation avec une équipe patronale constituée de trois municipaux et d'un autre représentant, de quatre membres du personnel et de deux représentants des syndicats. Ce travail de longue haleine arrive à son terme et les nouveaux statuts pourront être

prochainement soumis au Conseil communal.

Le personnel communal est en augmentation depuis le début de la législature. Pour la Municipalité ceci est le fruit de la Constituante et du report de charges administratives aux communes. Il est notablement obligatoire de tenir à jour un recensement actualisé de la population. Précédemment, cela se faisait une fois tous les dix ans.

L'arrivée de plusieurs nouveaux chefs de services a permis de modifier la façon de travailler. Il y a davantage de travail d'équipe, les employés ne se cantonnent plus à leur affectation mais se déplacent suivant les besoins pour aider leurs collègues. Ce sont les chefs de services qui coordonnent ce travail d'équipe. Il s'agit d'un tout nouveau mode de fonctionnement pour Aubonne.

La volonté de la Municipalité est de trouver un responsable des relations humaines (RH) lors du renouvellement du Greffe. Il semble approprié de confier la responsabilité des RH au Greffe qui, par sa fonction, est en contact avec une bonne partie du personnel.

3.2 Police

La volonté de la Municipalité est de garder une police de proximité. Actuellement deux possibilités s'offrent à la commune : soit s'associer à Morges pour un groupement intercommunal, soit dépendre de la police du canton..

La rigueur au niveau des amendes a augmenté, notamment pour les stationnements illégaux. La modification du carrefour de la Couronne a engendré une augmentation du trafic devant la pharmacie du Marché, il est donc nécessaire que la voie publique reste dégagée.

3.3 Piscine

La question des coûts engendrés par la piscine est un problème qui revient régulièrement. Il faut rappeler que le déficit de cette exploitation est fortement tributaire des conditions de la météo durant la période d'ouverture.

Différentes mesures ont été prises pour tendre à améliorer le résultat financier. Les abonnements pour les non-aubonnois ont été augmentés. Le prix des entrées individuelles va subir une même augmentation de manière à rétablir une certaine égalité de traitement. Les comptes de la buvette et de la piscine seront à l'avenir séparés pour obtenir une meilleure transparence des coûts.

3.4 Archives

La sécurité des archives communales, selon notre Syndic, est assurée. Actuellement, il est demandé aux sociétés locales de faire du tri dans leurs archives qui sont stockées sous le collège du Chêne, dans les abris PC. Une partie d'entre-elles pourront alors être entreposées avec les archives communales. Il s'agira de trouver un autre endroit pour déposer les archives matérielles (coupes, channes, drapeaux, etc.).

Il faut rappeler qu'il est du devoir de la commune, selon la loi, de fournir un endroit pour entreposer les archives des sociétés locales.

3.5 Restauration de l'écrin de verdure

Nous tenons à relever le travail déjà réalisé sur le premier secteur qui met vraiment en valeur notre ancienne cité. Cette réalisation est actuellement à mi-parcours, les contacts se poursuivent avec quelques propriétaires pour régler les points de détails permettant de terminer le défrichage de ces zones.

3.6 Gestion des déchets

Un groupe de travail a été formé dans le but de faire avancer ce dossier complexe, il est formé des membres de l'ancienne commission (mise en veilleuse) auxquels ont été adjoints quelques membres du conseil. Il apparaît rapidement que pour résoudre ce problème une concertation et une unité de vue entre les communes de la région est indispensable. Il est souhaitable que la SADEC « Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte », financée par les communes, joue son rôle et s'occupe de la coordination, donne des conseils et planifie le suivi des déchets pour toute cette région de la Côte. La réflexion va se poursuivre dans cette direction.

3.7 Ecoles

Un nouveau bâtiment scolaire est en construction à Etoy. En principe, il accueillera le cycle de transition (CYT) de même que l'Etablissement de Gimel. Le secondaire se retrouvera donc uniquement à Aubonne. Ces différentes modifications n'auront pas d'influences sur l'utilisation des locaux scolaires qui resteront tous nécessaires.

Les camps de ski ont été supprimés cette année par décision de la direction. La commune n'a pas droit au chapitre, elle a juste la possibilité d'user de son influence pour orienter la décision d'un côté ou de l'autre. La décision prise ne tient que pour cette année, la question sera reprise pour l'année prochaine.

Les écoles devront passer à l'horaire continu d'ici 7 ans environ. Cela signifie que les élèves termineront les cours plus tôt qu'actuellement. Une réflexion doit être menée à savoir comment occuper les élèves durant les après-midi.

3.8 Remarques

Les questions de la CoGest et de la CoFin ont été nombreuses, chaque responsable de dicastère s'est prêté à une interview par des membres de la CoGest ; les réponses ont été claires et satisfaisantes. La CoGest ne juge pas utile dans faire ici l'inventaire.

4. VŒUX

4.1 Adjudication de travaux et de services

Afin de passer commande pour des prestations de travaux ou de services au juste prix, pour éviter toute ambiguïté quant au(x) prestataire(s) retenu(s) et au(x) prix convenu(s), pour éliminer le plus possible d'imprévus après adjudication, la commission émet le vœu suivant :

Pour tous travaux d'un montant supérieur à Fr. 50'000.-, la Municipalité s'engage à demander au moins 3 offres comparables. Les conditions pour les appels d'offres concernant les marchés publics restent bien entendu valables.

4.2 Bouclement des préavis

Dans le but d'une meilleure information du Conseil communal concernant le suivi des préavis votés, la CoGest émet le vœu suivant :

Lorsque les travaux (investissements) relatifs à un préavis sont terminés et que les comptes de celui-ci sont en mesure d'être bouclés, la Municipalité donne systématiquement au Conseil communal, une brève information sur le déroulement des travaux ainsi que sur le résultat de la partie comptable.

4.3 Promotion des énergies renouvelables (préavis 4/08)

L'année 2008 est la première année où le « Fond communal pour la promotion des énergies renouvelables » est alimenté par les redevances sur la consommation d'électricité.

La CoGest souhaite qu'un « guide » d'attribution soit établi et rapidement mis à disposition de notre population. Ce document devrait présenter la marche à suivre pour le dépôt d'une demande ainsi qu'une explication des principaux critères d'attribution de subvention.

4.4 Devoirs surveillés

La CoGest souhaite que l'organisation des devoirs surveillés, qui sont un soutien pour de nombreuses familles, soit réactivée.

Relancer un appel d'offres pour recruter des surveillants pour ce service qui a été supprimé faute de personnel, par exemple par un tout ménage.

4.5 Dépassement de crédit

Nous réitérons le vœu exprimé par la CoGest 07 soit, que la Municipalité en cas de dépassement de crédit, informe sans délai la CoFin et dépose au Conseil une communication avec une demande de crédit supplémentaire. Ceci afin d'éviter que le Conseil communal soit placé de façon récurrente devant le fait accompli, et afin, le cas échéant, de trouver des solutions alternatives.

Nous intégrons donc le vœu suivant de la CoFin :

« La CoFin émet le vœu que tout dépassement effectif ou prévisible de plus de Fr.50'000.- fasse l'objet sans délai d'une communication formelle auprès du Conseil communal sous forme d'une demande de crédit supplémentaire et ce en conformité avec les articles 10 et 11 du règlement du 14 décembre 1997 sur la comptabilité des communes. Au besoin, et selon l'importance du dépassement, une assemblée extraordinaire peut être convoquée. »

Conclusion

Aux terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la CoFin, la CoGest remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement pour le bien de notre commune et de ses habitants. La CoGest tient à relever la qualité de la communication ainsi que les échanges constructifs qui ont prévalu durant toute la durée de son mandat.

Nous constatons que les exigences et les sollicitations pour la gestion d'une commune telle que la nôtre représentent un perpétuel défi auquel notre Municipalité fait face avec engagement et dans un état d'esprit positif. L'examen de la CoGest permet de conclure sur un constat positif de la gestion de notre commune par la Municipalité.

Ainsi, la commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. **d'adopter**
 - a) les comptes 2008 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 26'926'737.87** aux recettes ; **Fr. 26'795'811.06** aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 130'926.81** .
 - b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 31'712'303.88**.
2. **d'accepter** la gestion de la Municipalité pour l'année 2008.
3. **de donner décharge** de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Aubonne le 3 juin 2009

Le rapporteur :

Jean-Daniël Félix

Annexe : rapport de la commission des finances